

Issa Dialo

La population du Burkina Faso, de 14.017.262 d'habitants selon le 4ème recensement général de la population et de l'habitat de décembre 2006, comprend soixante six groupes ethniques différents. Les Peul et les Touareg sont parmi ceux que l'on considère comme autochtones. Ils vivent dans tout le pays mais sont particulièrement concentrés dans les régions du nord, de Séno, Soum, Yagha et Oudalan. Les Peuls et les Touaregs sont souvent isolés géographiquement, dans des zones sèches, économiquement marginalisées où ils sont victimes de violations de leurs droits humains. Les pasteurs nomades burkinabés, même s'ils sont innocents de tous crimes, ont subis nombreux actes de violences : leurs maisons ont été brûlées, leurs possessions volées, leurs animaux ont été tués ou ont disparus, les enfants et les plus âgés ont été tués, leurs corps laissés en décomposition et leurs familles n'ayant pas le droit de les enterrer.

Dans certaines parties du Burkina Faso les pasteurs peul se sédentarisent peu à peu, cependant beaucoup d'entre eux restent nomades, poursuivant leurs migrations saisonnières et parcourant des centaines de kilomètres dans les pays voisins, en particulier au Togo, au Bénin et au Ghana. A la différence d'autres populations burkinabées, les pasteurs peuls sont gouvernés par les activités nécessaires à la survie de leurs animaux. Beaucoup d'entre eux refusent encore toute activité qui ne concerne pas l'élevage extensif.

L'existence des peuples autochtones n'est pas reconnue par la constitution du Burkina Faso. Celle-ci garantit l'éducation et la santé pour tous ; cependant, en pratique les populations nomades n'en bénéficient que peu du fait du manque de ressources et d'infrastructures adéquates.

Peuples autochtones et possessions foncières

Dans leurs mobilités, les pasteurs nomades *egga hodaabe* du Burkina se sont créés des voies qu'ils suivent régulièrement, et des espaces où pâturent leurs animaux. Mais leur faiblesse organisationnelle, la forte poussée démographique des agriculteurs et les remises en cause des acquis des éleveurs¹ ne leur permettent pas de stabiliser leurs voies de transhumance et zones de pâturages. La Loi n°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant le régime foncier rural semble accorder une part belle aux éleveurs comme c'est le cas à travers l'article 75 qui stipule que :

L'Etat et les collectivités territoriales peuvent organiser des programmes spéciaux d'attribution à titre individuel ou collectif de terres rurales aménagées de leurs domaines fonciers ruraux respectifs au profit de groupes de producteurs ruraux défavorisés tels que les petits producteurs agricoles, les femmes, les jeunes et les éleveurs.

Pourtant, les éleveurs transhumants ne se sentent pas concernés par cette possibilité qu'offre l'article sus cité. En effet, il est difficile au pasteur nomade pris individuellement d'acquérir un vaste domaine sans coup férir car abreuver les animaux requiert de l'eau et le nomade ne saurait être suffisamment riche pour se doter d'une source d'eau perenne. Collectivement, les pasteurs nomades ne sont pas bien organisés pour bénéficier de ce que peut leur conférer l'article 75.



Par ailleurs, les pasteurs nomades ne peuvent acquérir des possessions foncières que dans le cadre de l'article 36 qui stipule que :

Sous réserve de l'identification des espaces locaux de ressources naturelles d'utilisation communes identifiées et intégrées au domaine de la commune

concernée, constituent notamment des faits de possession foncières : (1) la reconnaissance unanime de la qualité de propriétaire de fait d'une personne ou d'une famille sur une terre rurale par la population locale, notamment les possesseurs voisins et les autorités coutumières locales; (2) la mise en valeur continue, publique, paisible et non équivoque et à titre de propriétaire de fait pendant trente ans au moins, de terres rurales aux fins de production rurale.

Toutefois, l'article 36 ignore l'esprit de la transhumance dont le soubassement reste la mobilité que les universitaires internationaux reconnaissent désormais comme clé de la production pastorale². Il semble plutôt programmer la fin du pastoralisme saisonnier. Dans le meilleur des cas, il ne restera alors aux *duroobe egga hodaabe* qu'à se mouvoir dans les zones dites zones pastorales. Encore faudrait-il que ces dernières soient viabilisées dans un pays où, en certaines périodes de l'année, l'eau devient une denrée rare et son accès pratiquement impossible pour les pasteurs possédant quelques dizaines de boeufs.

Peuples autochtones et droits à la vie

L'année 2010 a été marquée par des opérations de représailles contre les pasteurs nomades peuls, comme ce fut les cas au Nord Bénin où un des leaders de l'ADCPM³ a participé, après une vaste opération de représailles, à l'enterrement de 5 pasteurs nomades originaires du Burkina Faso. Au nord du Ghana également, le dernier trimestre 2010 a été marqué par des opérations de représailles où de nombreux pasteurs originaires du Burkina ne retrouvent plus leurs boeufs disparus. C'est le cas de Moussa Sewngo, toujours à la recherche de ses 52 boeufs. Moins chanceux a été cet autre pasteur originaire du Burkina abattu par balles. Interrogé par les forces de l'ordre, son assassin affirmera qu'il l'avait confondu avec un autre. Quant au Burkina même, l'article de Yelkabo Rodrigue Somé est bien révélateur :

Le samedi 23 octobre 2010, des agriculteurs ont pris à parti, dans une vindicte populaire, des bergers éleveurs dans le village de Indini, commune de Koti, province du Tuy (région des Hauts-Bassins). C'était aux environs de 11 heures. Tout serait parti de dégâts causés dans des champs par des troupeaux d'animaux appartenant aux éleveurs. La première victime, âgée de 15 ans et employée par les éleveurs, a été fusillée par ses propres parents agriculteurs. Les deux autres victimes de 18 et 42 ans sont effectivement des bergers éleveurs. Elles ont été tuées à coups de machette et de hache.⁴

C'est dire que le droit à la vie des pasteurs nomades reste toujours bafoués. N'importe quel pasteur nomade, aussi innocent soit-il, peut mourir pour des

fautes commises par un autre dont il ignore même l'existence. Et les tensions, signes annonciateurs des represailles ne retiennent toujours pas la plus grande attention des autorités administratives et coutumières. L'article de Somé démontre bien que 3 bœufs avaient été tués par les sédentaires avant la vindicte populaire. C'était là un signe annonciateur des represailles qui aurait dû alerter les autorités afin que de simples dégâts de champs ou la tuerie de quelques animaux n'entraînent pas de morts d'hommes.

D'autres opérations de represailles ont eu lieu. Toutefois, elles sont à placer sous l'angle du foncier et non du pastoralisme. C'est le cas de celui de Lefouba, « une petite localité de la préfecture de Sapcé, dans la province du Bam, au Burkina Faso, où un groupe d'agriculteurs a organisé une opération de " tabla rasa " contre un quartier des éleveurs. Treize cases ont été brûlées et deux personnes blessées, dont une du troisième âge »⁵. Et ce sans aucune réaction des forces de l'ordre.

La construction d'un mouvement de peuples autochtones

Depuis sa création en 2005, l'ADCPM s'est intéressée aux pasteurs nomades peuls qui vivent de part et d'autres des frontières du Burkina avec le Bénin, le Togo et le Ghana. C'est ainsi qu'un réseau d'information et de sensibilisation sur les opérations de represailles contre les pasteurs nomades est en construction depuis 2007.

Pour l'année 2010, l'ADCPM a multiplié ses rencontres de sensibilisation sous forme de forum, notamment dans les provinces du Sud Burkina, mais également au centre nord et au nord du Ghana. Ces rencontres centrées sur les droits humains avait pour objet de permettre aux pasteurs nomades de mieux comprendre les conséquences de leur marginalisation par les autres communautés d'une part, et de leur auto-marginalisation d'autre part.

C'est ainsi qu'après deux jours de collecte de données auprès des survivants de represailles meurtrières de pasteurs nomades, un premier forum sur les droits humains des peuples autochtones a été organisé le 30 décembre 2010 avec les élus locaux de 30 villages de la province du Nahouri au Burkina Faso, 10 chefs coutumiers, 10 représentants d'associations et 20 leaders d'éleveurs nomades. L'ouverture du forum⁶ qui a été assurée par le maire de la commune de Po, chef lieu de la province avait pour thème « Quelle stratégie pour que cessent à tout jamais les massacres des pasteurs nomades ? ».

Des rencontres ont été également organisées en vue de mieux s'imprégner du concept de peuples autochtones tel que appréhendé par les pasteurs nomades s'identifiant comme tel. Ces rencontres ont été organisées à Tambolo dans un campement de pasteurs nomades situé à 10 km de la frontière du Burkina avec le Ghana, puis au centre (Tamalé) et à l'extrême sud (Buipé) de la région nord du Ghana. Il s'est chaque fois agi, pour les leaders nomades, de

s'approprier le contenu de la version Fulfulde (langue des pasteurs nomades peuls) du rapport de synthèse « Peuples autochtones d'Afrique : les peuples oubliés ? » de la Commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique⁷.

En rappel, le rapport de synthèse explique le concept de peuples autochtones, étudie la situation des droits de l'homme des peuples autochtones en Afrique et dans quelle mesure la Charte africaine leur offre une protection. Il apporte également des informations sur le rôle de la Commission africaine dans la protection des droits des peuples autochtones en Afrique.

Dans l'ensemble, les rencontres initiées sur le concept de peuples autochtones et qui ont connu la participation des leaders de pasteurs nomades constituent véritablement un soubassement pour l'éclosion du mouvement autochtone au Burkina, mais également dans les pays limitrophes.

Quelques orientations sur l'avenir du pastoralisme au Burkina Faso

La situation des peuples autochtones du Burkina, notamment les pasteurs nomades peuls qui transhument de part et d'autres des frontières avec le Bénin, le Ghana et le Togo, est fonction de ce que ces derniers voudraient qu'elle soit : s'organiser, exploiter au maximum la Loi sur le foncier du Burkina et des autres pays de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest), telles devraient être leurs préoccupations du moment. En effet, il y a encore quelques possibilités pour les peuples autochtones de vivre leur pastoralisme, du Burkina jusqu'à l'intérieur des pays côtiers. Mais pour cela, leurs leaders doivent être organisés et conscients des enjeux du pastoralisme dans cette sous région d'Afrique où la population en forte croissance sera bientôt un obstacle majeur au pastoralisme s'ils n'y prennent garde.

En conclusion, la situation des pasteurs nomades en 2010 n'a pas été très différente des autres années au niveau des droits humains. Toutefois, de nombreuses rencontres initiées par des organisations de la société civile se sont tenues afin d'aider à l'émergence de conditions favorables à un pastoralisme apaisé, aussi bien au Burkina que dans les pays frontaliers.

Notes

¹ Nous entendons par *acquis des éleveurs*, un espace délimité et à eux reconnu, avec des preuves écrites à l'appui.

² IIED & SOS Sahel UK, 2010, Modernité, mobilité. L'avenir de l'élevage dans les zones arides d'Afrique, p. 84.

³ *Association pour la Défense des Droits et Diversités Culturelles des Personnes appartenant à des Minorités*

⁴ <http://www.lefaso.net/spip.php?article39144>

⁵ <http://www.lefaso.net/spip.php?article37190>

⁶ Le même forum sera reconduit en 2011 dans trois autres régions du Burkina Faso.

⁷ CADHP & IWGIA, 2006, *Peuples autochtones d'Afrique : les peuples oubliés ? Travail de la Commission africaine sur les peuples autochtones d'Afrique*, Copenhague, 31 p.

Issa Dialo est chercheur principal au Centre National de Recherche Scientifique et Technique de Ouagadougou. Il est aussi président de l'Association pour la Protection des Droits et la Promotion de la diversité Culturelle des groupes Minoritaires (ADCPM, officiellement reconnue par le gouvernement du Burkina Faso depuis 2005. L'objectif de l'ADCPM est de promouvoir les droits humains et culturels, particulièrement ceux des minorités. Il est également l'auteur d'articles de journaux sur le conflit ethnique et la tuerie des Peuls au Burkina Faso.

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2011*